



### **Le Parlement européen appelle à plus de flexibilité dans la négociation des APE**

Le 23 mai, le Parlement européen a adopté le rapport du député anglais Robert Sturdy sur les Accords de partenariat économique. Celui-ci préconise que « le rythme, le calendrier et la portée de la libéralisation soient progressifs et flexibles afin d'améliorer l'intégration régionale et la compétitivité des pays ACP ». Les eurodéputés demandent ainsi à la Commission européenne de « ne pas exercer de pressions excessives et de consentir des efforts au niveau de l'OMC », si les négociations, qui recherchent particulièrement à mettre en conformité les relations commerciales Union européenne-ACP avec les règles de l'OMC, ne s'achèvent pas à la fin de l'année 2007. Le rapport appelle à la mise en place de « mécanismes de sauvegarde permettant aux régions ACP de faire face aux fortes hausses des importations de l'Union européenne, en particulier pour les produits agricoles ». Il se prononce également contre l'ouverture de négociations dans le secteur des services publics de base.

### **L'Union européenne et les ACP répètent leur volonté de conclure les APE à la fin de l'année**

Les participants à la réunion du comité ministériel conjoint Union européenne-ACP, qui s'est tenue le 25 mai à Bruxelles, se sont particulièrement penchés sur l'agenda des négociations des APE. Alors que celui-ci prévoit la signature des accords de libre-échange à la fin de l'année 2007, le processus de négociation a été ralenti par des divergences persistantes entre l'Union européenne et les régions ACP sur certains aspects des APE (degré d'ouverture des marchés, financement de la mise à niveau des secteurs économiques des ACP...). Lors d'une conférence de presse, donnée à l'issue de la rencontre, les représentants de l'Union européenne et des ACP ont affiché leur volonté de conclure les accords en 2007. « Le but est de conclure ces accords cette année » a déclaré la ministre fédérale allemande au Développement, Heidemarie Wieczorek-Zeul, dont le pays préside l'Union européenne. « Les deux parties ont exprimé leur engagement et leur souhait de conclure les négociations à la fin de 2007 » a poursuivi au nom du groupe ACP Mohlabi Tsekoa, le ministre des Affaires étrangères du Lesotho.

### **OMC : Crawford Falconer diffuse un nouveau texte sur l'agriculture**

Vendredi 24 mai, Crawford Falconer, le président du comité des négociations agricoles à l'OMC, a diffusé un nouveau texte présentant les « défis » à relever par les membres de l'OMC dans les négociations agricoles. Celui-ci aborde un ensemble de questions non traitées dans le premier document distribué le 30 avril par M. Falconer (Cf. Lettre hebdo n°163) et intéressant particulièrement les pays en développement : il s'agit notamment du mécanisme de sauvegarde spécial, des produits tropicaux, des Pays les moins avancés, de l'accès aux marchés pour les produits cotonniers<sup>1</sup>... Concernant le mécanisme de sauvegarde spécial<sup>2</sup>, dont le G33 est le principal défenseur, M. Falconer souligne que les positions des membres sont trop divergentes pour lui permettre de « définir un centre de gravité sur cette question ». Il met toutefois en avant le caractère « spécial » du mécanisme, précisant qu'il ne devrait pas être utilisé systématiquement et n'importe quand. Autre dossier porté par les « petits » pays en développement, les « produits tropicaux » devraient, selon M. Falconer, voir leurs droits de douane réduits de manière significative : à un niveau zéro pour les droits compris entre 0 et 25% et de 85% pour les droits supérieurs à 25%. Au sujet des Pays les moins avancés (PMA) et de l'accès aux marchés pour les produits cotonniers, le papier de M. Falconer rappelle les décisions de la conférence ministérielle de Hong Kong<sup>3</sup>. Il propose de porter à 100% le degré d'ouverture des marchés des pays développés en faveur des PMA, et ce au moins pour les produits agricoles. Il suggère également que le coton des pays en développement puisse bénéficier d'un accès libre aux marchés des pays développés (actuellement seul le coton issu des PMA est susceptible de profiter de cette mesure).

<sup>1</sup> Les questions relatives aux petites économies vulnérables, à la boîte verte, aux nouveaux pays membres, à l'escalade tarifaire, à la simplification tarifaire et à l'érosion des préférences tarifaires figurent également dans le document.

<sup>2</sup> Le mécanisme de sauvegarde spéciale doit, selon l'accord-cadre de juillet 2004, permettre à tout pays en développement de protéger temporairement ses producteurs agricoles d'un contexte extérieur défavorable (augmentation du volume des importations et/ou chute des prix).

<sup>3</sup> La mesure la plus significative prise à Hong Kong en faveur des PMA est la mise en place, pour 2008, d'un accès aux marchés des pays développés sans droits ni quotas. Longuement négociée, cette mesure n'accorde pas un accès total. En effet, les pays développés ne seront tenus d'ouvrir que 97% de leurs lignes tarifaires. La conférence de Hong Kong a proposé un accès sans droits de douane ni quotas du coton des PMA sur les marchés des pays développés.

Sources : AFP, Commission européenne, Les Echos OMC, Parlement européen, Reuters.